

Saint Laurent du Var, le 18 mars 2020

Monsieur le Ministre,

Au coeur de l'épidémie de Coronavirus que nous traversons je me permets de porter à votre connaissance la situation critique qui est celle des kinésithérapeutes aujourd'hui. Chaque jour, depuis le début de cette crise, les kinésithérapeutes répondent présent et font preuve de dévouement dans l'accomplissement de leur mission auprès de nos concitoyens.

En dépit du risque inhérent à la difficulté de se procurer des masques de protection, ils poursuivent la prise en charge de leurs patients en appliquant les consignes d'hygiène ainsi que les recommandations sur la nécessité de reporter les soins qui n'ont pas de caractère impérieux pour la santé de leurs patients.

Ces consignes ont un impact insoutenable sur l'équilibre économique de leur cabinet puisque les soins concernés par les mesures de protection des patients les plus fragiles peuvent représenter entre 70 et 100% de leur activité.

Aussi, à l'instar des mesures prises pour permettre aux travailleurs salariés d'aborder cette crise avec sérénité nous vous demandons, en collaboration avec le ministre de l'économie :

- **De permettre aux kinésithérapeutes, dont les cabinets sont fermés suite aux recommandations de la DGS et du Conseil National de l'Ordre des kinésithérapeutes, de bénéficier des mesures d'IJ** qui ont été mises en place pour les kinésithérapeutes infectés ou ceux ayant été en contact avec un cas avéré.
- **De proclamer l'état de catastrophe Sanitaire** afin que les compagnies d'assurances auprès de qui les kinésithérapeutes ont souscrit des contrats d'IJ et de pertes d'exploitation puissent assouplir leur règles de déclenchement et indemniser les kinésithérapeutes.

Malgré ces difficultés financières de nature à mettre en péril la pérennité de leur cabinet libéral, les kinésithérapeutes attendent avec une détermination sans faille les consignes pour participer au suivi à domicile des patients infectés. Nous avons pris connaissance des protocoles de suivi à domicile des patients infectés et nous vous confirmons que les kinésithérapeutes disposent de toutes les compétences pour assurer ce suivi en coopération avec les médecins généralistes et les infirmières.

Beaucoup de kinésithérapeutes ont, par ailleurs, entrepris les démarches pour se porter volontaires afin d'intégrer la réserve sanitaire.

**Par ailleurs, afin de pouvoir remplir ces missions sans mettre leur santé en danger, nous vous demandons, Monsieur le Ministre, de doter les kinésithérapeutes des moyens de protection adaptés.**

Soyez assuré que les kinésithérapeutes ont pleinement conscience de la mission de santé Publique qui est la leur et répondront présent face à la situation sans précédent que nous nous apprêtons à affronter.

Vous pouvez compter sur l'engagement des kinésithérapeutes pour faire face à cette pandémie, les kinésithérapeutes espèrent qu'ils pourront compter sur votre engagement à prendre les décisions de nature à garantir la pérennité de leur activité ainsi que leur sécurité.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de ma très haute considération.

François Randazzo  
Président du syndicat Alizé



 06.61.84.44.47

 [www.alize-kine.org](http://www.alize-kine.org)

 [contact@alize-kine.org](mailto:contact@alize-kine.org)

521, avenue de la libération Les mandarines  
bâtiment A1 06700 Saint Laurent du Var